



Politique anti-corruption

Le Fonds Féministe Doria (FFD) s'engage à observer des normes éthiques strictes et à faire preuve de transparence dans toutes ses activités. Le FFD s'engage également à rester responsable à l'égard de toutes les parties prenantes internes et externes, y compris les donateurs, les employé(e)s, la direction, les partenaires, les sous-traitant(e)s, les fournisseurs, le gouvernement et le Conseil d'Administration du FFD. Le champ de notre engagement s'étend au maintien des normes les plus élevées en matière d'intégrité et de transparence dans toutes nos activités.

La présente politique anti-corruption énonce notre position inébranlable contre la corruption, sous toutes ses formes, et établit des lignes directrices pour prévenir, détecter et lutter contre la corruption au sein de notre organisation. Nous croyons fermement qu'un environnement exempt de corruption est essentiel pour réaliser notre mission et faire en sorte que les droits et la dignité de toutes les personnes que l'on sert demeurent au cœur de notre travail.

La corruption constitue un abus de pouvoir à des fins illicites, individuelles ou collectives. Ceci comprend à la fois les avantages financiers et non-financiers. Pour les besoins de la politique actuelle, la corruption désigne tout abus de pouvoir visant à réaliser un gain ou un avantage personnel. Cela englobe le versement de pots-de-vin, le détournement de fonds, la fraude, le népotisme, l'extorsion, et tout autre acte illicite ou contraire à l'éthique de nature à compromettre l'intégrité des opérations, la réputation et les objectifs de notre organisation.

Le FFD veillera à la sensibilisation à la corruption en assurant régulièrement des formations et des ressources pédagogiques à toutes les personnes associées à notre organisation afin de leur faire prendre conscience de la corruption, de ses conséquences et de la manière de l'identifier et de la signaler.

Nous tiendrons des registres financiers précis, complets et transparents conformes aux normes juridiques et éthiques en vigueur. Toutes les décisions et transactions financières seront prises de manière responsable, avec une documentation et une autorisation appropriées.

Toutes les parties prenantes seront informées de l'importance de la transparence et de la reddition de comptes et du rôle qu'elles jouent dans la prévention de la corruption.

Aucun(e) employé(e), sous-traitant(e) ou représentant(e) du FFD ne peut offrir, solliciter ou accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages qui pourraient influencer ou être perçus comme influençant sa prise de décision.

Les cadeaux symboliques de valeur nominale à des fins promotionnelles sont autorisés. Cependant, la personne doit faire preuve de discernement pour déterminer si la valeur du cadeau symbolique est importante à signaler, avec la nécessité d'obtenir l'approbation de la direction conformément à nos politiques.

Toutes les personnes associées à notre organisation sont tenues de divulguer tout conflit d'intérêt potentiel ou réel susceptible de compromettre leur capacité à prendre des décisions impartiales dans le meilleur intérêt du FFD. Tout conflit d'intérêt perçu ou réel sera traité de manière transparente et appropriée.

Le FFD s'engage à conserver une position de tolérance zéro contre la corruption sous toutes ses formes et œuvre activement à prévenir, éviter et détecter toutes les formes de corruption, avec une action et une réaction rapides lorsque/si la corruption survient. Les employé(e)s, sous-traitant(e)s, partenaires et représentant(e)s du FFD doivent s'engager à une tolérance zéro envers la corruption et la direction doit favoriser une compréhension et une culture où la corruption n'est pas tolérée, en adhérant et en s'abstenant de participer à des actes de corruption.

Les employé(e)s et les consultant(e)s du FFD ne sont pas autorisé(e)s à fournir, demander ou recevoir tout ce qui pourrait être considéré comme de la corruption à la lumière de la définition de la corruption selon le FFD. Le FFD encourage les discussions ouvertes sur la corruption au sein de l'organisation et impose à tous/toutes les employé(e)s ou consultant(e)s le devoir de signaler toute mauvaise conduite. Tout(e) employé(e) et toute autre personne représentant le FFD qui prend connaissance d'une possible corruption/violation du Code de Conduite commise par un(e) employé(e) du FFD ou tout autre travailleur humanitaire, partenaire et/ou tiers traitant avec le FFD doit signaler immédiatement les violations présumées, soit directement à la Directrice Exécutive/au Directeur Exécutif (DE), qui détient la responsabilité globale du processus de dénonciation, soit en contactant directement le Conseil d'Administration, superviseur ultime de la procédure de dénonciation et responsable du respect des processus. L'adresse de courriel info@doriafeministfund.org représente aussi une forme de communication car le courriel sera reçu par la/le DE.

Nous encourageons toute personne ayant eu vent ou des doutes au sujet d'actes de corruption au sein de notre organisation à les signaler rapidement sans crainte de représailles. Tous les canaux de dénonciation sont des canaux sûrs et votre identité sera traitée avec la plus grande confidentialité, garantissant la protection des dénonciatrices/dénonciateurs. Une enquête sera menée et documentée sur les allégations en préservant l'anonymat des signalements.

Tous les signalements de corruption feront l'objet d'une enquête approfondie par le personnel désigné.

Si la corruption est avérée, les mesures disciplinaires et juridiques appropriées seront prises, comme la résiliation du contrat de travail ou de la relation contractuelle, voire des poursuites judiciaires le cas échéant. Nous sommes convaincu(e)s que le FFD prendra les mesures nécessaires à l'encontre des personnes coupables de corruption.

Toutes les parties prenantes recevront une formation sur cette politique et sur l'importance d'identifier et de signaler la corruption et les activités suspectes. Une communication régulière renforcera l'engagement de l'organisation en faveur d'une conduite éthique.

Le FFD s'engage à revoir et à améliorer en permanence ses politiques et pratiques anti-corruption afin de s'adapter aux circonstances changeantes et aux risques émergents. Les mises à jour de la politique seront communiquées à toutes les parties prenantes concernées.

Les exigences de cette politique anti-corruption constituent la pierre angulaire de l'engagement du FFD à respecter les normes les plus élevées en matière de conduite éthique et de transparence. En adhérant à ces principes, nous réaffirmons notre engagement à favoriser un environnement sans corruption qui s'aligne sur notre mission visant à promouvoir l'égalité des genres et la justice sociale pour tous.

J'ai pris connaissance de la politique anti-corruption du FFD décrite ci-dessus et j'accepte de m'y conformer et de signaler tout conflit d'intérêt tel que requis.

Je m'engage à informer le FFD par écrit de tout changement d'affiliation dès que possible après ce changement.